

20 ANS D'ACTION

**UN PARCOURS
RASSEMBLEUR**

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

20 ANS D'ACTION

**UN PARCOURS
RASSEMBLEUR**

Sous la direction
de Mario Brodeur

Équipe de rédaction de l'ouvrage

Mario Brodeur

Denis Boucher

Jocelyn Groulx

Hélène Petit

Johanne Picard

Équipe de production de l'ouvrage

Coordonnateur : Mario Brodeur

Révisseure linguistique : Colette Tougas

Graphiste : Dominique Mousseau

Imprimeur : Quadriscan, Montréal

ISBN pour la version papier : 978-2-9815559-0-8

ISBN pour la version PDF : 978-2-9815559-1-5

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

La reproduction d'un extrait de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, sans le consentement de l'éditeur constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la Loi sur les droits d'auteur, chapitre C-42, S.R.C. 1988.

Tous les efforts ont été déployés pour rejoindre les détenteurs de droits d'images reproduites dans le présent ouvrage. Les erreurs ou omissions pourront être corrigées lors d'un tirage ultérieur.

© Conseil du patrimoine religieux du Québec, 2015

SOMMAIRE

4

Mot de la ministre

5

Mot du président

6

Mot du directeur

7

Remerciements

9

Avant-propos

11

1 : INVENTER

25

2 : CONNAÎTRE

33

3 : RESTAURER

49

4 : RÉSEAUTER

55

5 : CONVERTIR

61

6 : MAINTENIR

63

Depuis 1995, tant de gens engagés...

65

Publications et événements

67

Données sur les illustrations

MOT DE LA MINISTRE



Le patrimoine religieux témoigne de notre riche histoire architecturale, religieuse et culturelle qui a contribué à façonner notre société. Cet héritage est présent sur tout le territoire du Québec, attesté par les silhouettes des édifices religieux qui caractérisent nos paysages et par les précieux objets et archives qui ont été conservés jusqu'à aujourd'hui. Il est essentiel de préserver les éléments les plus significatifs de ce patrimoine, car ils nous permettent de mieux comprendre les fondements de nos collectivités.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec consacre de louables efforts à la préservation, à la mise en valeur et à la sauvegarde de cette richesse culturelle depuis maintenant 20 ans. Notre gouvernement est fier de collaborer avec cet organisme qui assure la pérennité de notre patrimoine religieux et qui encourage ainsi la transmission de notre mémoire collective aux générations futures. Je le remercie pour la passion et l'engagement avec lesquels il remplit cette noble mission année après année!

Bon 20^e anniversaire au Conseil du patrimoine religieux du Québec!

Hélène David

Ministre de la Culture et des Communications et
ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

MOT DU PRÉSIDENT



Un anniversaire est toujours l'occasion de célébrer les bons coups et d'effectuer un bilan. Cette publication spéciale ne fera pas exception à la règle. Que de belles réalisations avons-nous accomplies au cours des 20 dernières années! La création du Conseil du patrimoine religieux du Québec répondait, et répond toujours, au besoin criant de préservation de cet héritage collectif. Par cette publication, nous souhaitons rendre compte de l'ampleur du chemin parcouru et réfléchir aux défis à anticiper pour maintenir vivante et concrète la mission de l'organisme.

Au-delà de la foi, notre patrimoine religieux est un témoignage historique et identitaire. Ces pierres, ces œuvres d'art, ces orgues, ces couvents et ces presbytères, nous en sommes les garants. Ce riche héritage est à la croisée des chemins et nous devons en faire une priorité collective. Heureusement, depuis 1995, tant de gens se sont rassemblés autour d'objectifs communs pour bâtir et, encore aujourd'hui, animer ce qu'est devenu le Conseil. Grâce à ces collaborations, le Québec pourra rester fier de son patrimoine religieux.

En tant que président du Conseil, je tiens à profiter de l'immense privilège qu'il m'est donné d'écrire ce mot pour remercier tous ces acteurs qui, depuis 20 ans, ont consacré du temps pour s'assurer que notre patrimoine demeure. À vous tous, bénévoles des tables de concertation régionales et membres du conseil d'administration, je vous dis un grand merci. Un grand merci aussi à notre partenaire privilégié qu'est le ministère de la Culture et des Communications. La confiance mutuelle donne des résultats probants, et ce, depuis 20 ans. Enfin, un grand merci à l'équipe permanente du Conseil du patrimoine religieux pour votre passion, votre dévouement et vos énergies...

Et surtout, maintenons nos manches relevées! Car il reste encore beaucoup à faire.

A handwritten signature in black ink, which reads "Jean-François Roy". The signature is fluid and cursive.

Jean-François Roy

Président du Conseil du patrimoine religieux du Québec

MOT DU DIRECTEUR



Depuis 20 ans, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a développé, avec le ministère de la Culture et des Communications, un partenariat qui s'inscrit à l'intérieur d'une volonté gouvernementale de s'associer avec le milieu en vue de favoriser une plus grande appropriation du patrimoine par la population. L'infrastructure de concertation décentralisée mise en place par le Conseil constitue un modèle d'avant-garde, et nous ne pouvons qu'être satisfaits de ses retombées sur le patrimoine religieux.

Malgré les efforts considérables consentis au cours des dernières années, la sauvegarde du patrimoine religieux demeure préoccupante. Pour relever ce défi, les milieux doivent se mobiliser, explorer de nouvelles pistes de solution et établir des partenariats. La conservation du patrimoine religieux se justifie par le fait qu'il a une vocation publique, universelle et de services à la collectivité.

Face aux défis que nous serons appelés à relever au cours des 20 prochaines années, prenons une pause pour célébrer ce 20^e anniversaire et mesurer le travail accompli.

À tous et à toutes de belles célébrations à l'occasion de ce 20^e anniversaire!

A handwritten signature in dark ink, reading "Jocelyn Groulx". The signature is fluid and cursive.

Jocelyn Groulx

Directeur du Conseil du patrimoine religieux du Québec

REMERCIEMENTS

L'objectif de cette publication est de marquer un temps d'arrêt pour se souvenir du chemin parcouru, prendre du recul face à la situation actuelle et mieux entrevoir l'avenir du patrimoine culturel religieux québécois.

Vous allez lire dans les pages qui suivent divers témoignages de personnes qui ont collaboré à ce vaste chantier collectif. C'est à un membre du comité de coordination, représentant du ministère de la Culture et des Communications, des débuts que nous avons confié la direction de cette publication ainsi qu'une bonne part de sa rédaction. Mario Brodeur, architecte et maintenant consultant en patrimoine, y était alors fonctionnaire et aux premières loges.

Par ces témoins qui ont généreusement accepté de participer à notre publication, nous souhaitons donner la parole à ceux qui ont *animé* et *vécu* le Conseil. Nous les remercions tous.

Enfin, espérons que cet anniversaire, plus qu'un regard rétrospectif, inspire de nouvelles voies et soit l'occasion d'appréhender l'avenir du patrimoine religieux québécois avec une vision renouvelée et enrichie de collaborations. Nos 20 ans ne sont-ils pas que le début de notre maturité?

La Direction du Conseil du patrimoine religieux du Québec

De très sincères remerciements à Jocelyn Groulx et à son équipe, Denis Boucher, Hélène Petit et Johanne Picard pour la confiance accordée. Quel privilège de plonger dans ce projet de société devenu concret et tellement éloquent! Merci. Le brassage de souvenirs qu'il a provoqué, m'a rappelé une période déterminante dans ma carrière de fonctionnaire. Au-delà des souvenirs, la synthèse des actions du Conseil réalisées au cours de ces 20 ans nous permet de rappeler et d'affirmer qu'au Québec nous pouvons innover et réussir!

Mario Brodeur

AVANT-PROPOS

Au Québec, l'année 1995 marque le début d'une gigantesque campagne collective pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux. Vingt ans plus tard, on peut affirmer que la Fondation du patrimoine religieux du Québec, devenue en 2007 le Conseil du patrimoine religieux du Québec, a accompli un travail colossal pour la préservation d'un héritage au cœur de notre identité. Encore mieux : le modèle québécois a été résolument précurseur, si on le compare à ce qui a cours en Europe ou aux États-Unis, car il ne repose pas essentiellement sur la législation ou les institutions :

Le rôle des pouvoirs publics dans la protection et la conservation, voire la propriété des lieux de culte, reste encore important en Europe. En Amérique, il est plus pondéré, notamment aux États-Unis où les associations locales ou régionales jouent un rôle fort actif. Les cas européens démontrent aussi un traitement particulier réservé au patrimoine religieux dans les législations de protection du patrimoine, fruit d'une forte présence de ces institutions dans l'histoire nationale.

La conservation des lieux de culte interpelle une diversité d'acteurs (privés, gouvernementaux et publics, associatifs et académiques). Les modèles de partenariat et de consultation restent à définir. Cependant, le rôle des associations et des organismes non gouvernementaux est de plus en plus valorisé car l'engagement de la communauté d'appartenance est reconnu comme la clé d'une action efficace. (Sommaire de l'Étude comparative de la problématique du patrimoine religieux dans douze métropoles).

En 1995, les défis étaient nombreux, la mobilisation loin d'être acquise, les besoins immenses. Un pas à la fois, les obstacles ont été franchis, les relais assurés, grâce au Conseil. À la base de ce succès collectif, de nombreux faits, quelques principes, des personnes et des choix organisationnels méritent d'être ici rappelés en cet anniversaire marquant.



1: INVENTER

LA GENÈSE

En 1992, le regretté cardinal Jean-Claude Turcotte propose au ministre fédéral du Bureau de développement régional une approche commune pour sauvegarder le patrimoine religieux, et ce, en ralliant les diverses confessions. Cette perspective novatrice tire son évidence du caractère cosmopolite donc multiconfessionnel du patrimoine religieux montréalais. Et il est, par ailleurs, grand temps d'agir; regrouper tous ceux concernés par cet héritage est impératif dans la métropole.

En 1993, l'association Héritage Vivant est donc créée. L'organisme regroupe des représentants de toutes les traditions propriétaires de patrimoines religieux dans la région de Montréal et devient rapidement l'association interconfessionnelle Pierres Vivantes. Elle reçoit une première subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec en 1993.

L'idée d'un regroupement qui va au-delà des confessions religieuses est forte, pour ne pas dire fondatrice. L'initiative montréalaise est reprise au niveau national et, en 1995, les représentants de Pierres Vivantes soumettent au ministère de la Culture et des Communications du Québec un projet de partenariat pour assurer la restauration et l'entretien préventif du patrimoine religieux québécois. La Fondation du patrimoine religieux du Québec est ainsi créée en 1995. Elle permet la signature d'une première entente avec la ministre de la Culture et des Communications pour le versement d'une somme de 35 millions de dollars, échelonnée sur cinq ans, dédiée à la restauration du patrimoine religieux québécois.

Le « contrat » est clair : le gouvernement québécois reconnaît la pertinence d'une intervention rapide et est prêt à investir un montant conséquent. Ce n'est pas un hasard, car pour la première fois, il peut confier cette mission à

un partenaire inclusif, solidement reconnu. La Fondation est, en effet, appuyée par l'Assemblée générale des économes diocésains catholiques du Québec, Mission patrimoine religieux, les évêques catholiques du Québec, les évêques anglicans de Montréal et de Québec, la Conférence de Montréal et Ottawa de l'Église Unie du Canada et le consistoire de l'Église presbytérienne du Canada. C'est un début prometteur.

LA MISSION ET LE PRINCIPE FONDATEUR

Le premier rapport au comité de coordination de l'entente décrit très simplement la mission d'origine de la Fondation du patrimoine religieux du Québec :

La Fondation du patrimoine religieux est un organisme sans but lucratif à caractère multiconfessionnel œuvrant à l'échelle du Québec. Elle regroupe les représentants de toutes les communautés et traditions religieuses, propriétaires d'édifices, de biens mobiliers et d'œuvres d'art d'intérêt patrimonial sur le territoire du Québec. La Fondation a pour but d'aider ces propriétaires à assurer la conservation et la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux par la restauration et l'entretien préventif. (Premier rapport semi-annuel, février 1997, page 2).

Le principe premier de l'organisme est l'action décentralisée. Le respect des décisions et des priorités des instances régionales et des traditions s'impose de manière naturelle dès le début : « Ce sont les collectivités, au sens le plus large du terme, qui prendront en charge leurs biens culturels. » (Premier rapport semi-annuel, février 1997, page 3). Par conséquent, un véritable pouvoir est consenti aux décideurs régionaux puisqu'il ne pourra y avoir de survivance du patrimoine religieux sans eux.

La logique est imparable et le principe gagnant. Encore faut-il établir une structure et un réseau de tables régionales.

LES ARTISANS

En dépit de l'ampleur du défi, le tout est mis en place rapidement, au cours de la première année, grâce aux artisans du début. Il convient de reconnaître tout particulièrement la contribution de ceux-ci :

De la Fondation du patrimoine religieux du Québec :

- Déjà engagé dans le regroupement des économistes diocésains, l'abbé Paul-Émile Paré, assume la présidence jusqu'en mai 2004;
- Tout d'abord défenseur du patrimoine religieux du diocèse de Montréal au titre de responsable du comité de construction et d'art sacré, l'abbé Claude Turmel, est secrétaire et vice-président exécutif de 1996 à 2003;
- Le révérend Michael Pitts, trésorier de 1996 à 2000;
- Le père François Boissonneault, s.m., membre du comité exécutif de 1995 à 2000;
- Clément Demers, membre du comité exécutif de 1995 à 2000;
- Helen Haslam, directrice générale de 1995 à 1997;
- Natalie Tomasi, directrice technique de 1995 à 1997 et directrice générale de 1997 à 2000;
- Hélène Petit, adjointe à la direction toujours en poste depuis le 3 novembre 1996, un réel pilier!

Du ministère de la Culture et des Communications

- Louise Beaudoin, ministre et signataire de la première entente;
- En raison de la problématique liée au nombre et à l'envergure des lieux de culte à Montréal, Monique Barriault, directrice du bureau de Montréal participe à l'élaboration de la première entente et voit à sa coordination au cours des cinq premières années;
- Denis Delangie, directeur aux services centraux du Ministère à Québec et président du comité de coordination de 2002 à 2009;
- Guy-André Roy, membre du comité de coordination de 1996 à 2004 et initiateur du comité des biens mobiliers et des œuvres d'art.



20 ans déjà. À y croire depuis les tous débuts, en Montérégie et en Estrie, alors que les deux tables de concertation régionales se partageaient le même président. À savoir que malheureusement on ne pourra pas tout sauver et que tout n'est pas à sauver. Mais en voulant assurer aux générations futures que le patrimoine religieux essentiel sera sauvegardé.

20 ans à gérer les demandes de restauration des bâtiments et du mobilier religieux. À inventorier, à analyser, à évaluer, à décider et trop souvent à regretter de ne pas pouvoir subventionner davantage. À faire de petits miracles avec une multitude de bénévoles. Entouré de passionnées, de professionnels, de mordus d'histoire et de patrimoine. Devant un projet de restauration insurmontable pour une paroisse, donner le coup de pouce avec lequel tout devient possible.

20 ans d'entraide œcuménique où toutes les traditions religieuses ont leur place. Des centaines de réalisations dans l'harmonie de tous, et dans un but commun.

20 ans de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, à bénéficier des enveloppes budgétaires, et à souhaiter que cette volonté politique sera maintenue.

20 ans, c'est le temps de féliciter les bénévoles en paroisse de tenir leur église à bout de bras. De féliciter les responsables du Conseil du patrimoine religieux pour leur travail et leur persévérance. De féliciter les membres des tables régionales, de garder le cap et de continuer à y croire.

Et demain, 100 ans à se dire tous, encore et encore : notre patrimoine religieux, c'est sacré!

PAUL DE LEEUW

Responsable du service d'aide aux fabriques

Diocèse de Saint-Jean-Longueuil

Membre de la table de concertation de la Montérégie

UNE ORGANISATION LÉGÈRE

Une structure organisationnelle et décisionnelle est mise en place en 1995, afin de gérer le programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux. Comme prévu dans le protocole signé avec le ministère de la Culture et des Communications, un comité de coordination est créé. Il est formé de 4 représentants de la Fondation et de 4 du Ministère. Une fois l'assemblée générale des membres constituée, un conseil d'administration est formé (15 personnes à l'époque, 18 depuis des modifications aux règlements généraux en 2007, soit une par table régionale et 6 parmi les membres actifs) ainsi qu'un comité exécutif (5 personnes). Une direction générale assure, avec un minimum de personnel et de frais, une permanence à l'organisation.

L'ASSISE DE L'ORGANISATION : LES TABLES RÉGIONALES

Un réseau de tables de concertation régionales est donc mis sur pied, conformément à la volonté de décentralisation, et ce, dès la première année d'existence de l'organisme. Elles sont en effet, appelées à jouer un rôle prépondérant pour la gestion du volet I du programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux, soit celui qui traite des biens immobiliers. Y collaborent des représentants des traditions religieuses; leur représentation aux tables régionales est modulée en fonction de l'importance de leur parc immobilier. La participation des communautés religieuses est aussi prévue puisque des fonds leur sont alloués. Des experts en matière de patrimoine (historiens, architectes, etc.) ainsi que des représentants du Ministère sont aussi appelés à siéger aux tables.

Les décideurs tirent profit des structures existantes au sein des différentes traditions afin de ne pas les dédoubler : services administratifs, comités de construction et d'art sacré, comité des orgues, etc. Le coût d'exploitation ou de gestion est ainsi réduit au minimum.

Pour mettre en place un réseau efficace, la Fondation doit procéder à une mobilisation à l'échelle du Québec, à l'exemple d'une corvée de village, devenue nationale. Recrutement des collaborateurs, établissement des méthodes de travail, critères de sélection des projets, partage d'une vision globale du patrimoine religieux dans une région – la dynamique et la complicité doivent être organisées.



En devenant membre en 1998 du comité de sélection du volet 2, relevant alors directement du ministère de la Culture, j'allais rejoindre des experts tout aussi compétents que sensibles à la sauvegarde de notre riche héritage artistique. Je pense aux historiens de l'art de la première heure, Guy-André Roy, du Ministère, les professeurs Jean Trudel de l'Université de Montréal et Laurier Lacroix de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à l'abbé Claude Turmel, du diocèse de Montréal. Depuis lors, il y en aura eu des débats, parfois intenses, non seulement sur la qualité et la valeur patrimoniale des pièces, mais aussi sur la pertinence, selon les objectifs et critères du programme, au regard des régions vs les grands centres, des musées de communautés, de la fragilité et de la pérennité des œuvres, à long terme (ex. : statues de bois extérieures, fresques vs architecture), etc. Nos divers échanges au fil de ces réunions auront toujours été francs, parfois vigoureux, mais toujours fructueux, rigoureux et conviviaux, empreints de complicité et d'humour. De façon plus personnelle, j'aurai été à même de mesurer, dès 1999, la force et les retombées du programme d'aide du volet 2 avec la restauration spectaculaire des six statues des Baillairgé à l'église Saint-Joseph de Deschambault. Cette mise en valeur aura d'ailleurs donné lieu à une exposition au Musée du Québec, laquelle était accompagnée d'une publication. L'ensemble statuaire et le programme d'aide auront connu, grâce à une bonne diffusion, une large couverture médiatique et un impact insoupçonné, non seulement dans la petite communauté de Portneuf, mais également dans la collectivité québécoise. Lors du retour et du dévoilement de la statuaire dans l'église, j'aurai d'ailleurs souligné de vive voix devant public et en présence de la ministre de la Culture d'alors, Agnès Maltais, l'importance de ce programme d'aide à la restauration, encore aujourd'hui tout à fait exceptionnel en Occident.

Bon anniversaire au CPRQ et longue vie au programme d'aide à la restauration !

MARIO BÉLAND, ph.d., msrc

Historien de l'art, conservateur de l'art ancien au Musée national des beaux-arts du Québec, de 1985 à 2014

Membre du comité des biens mobiliers et des œuvres d'art



Au début, le Québec compte 8 tables, certaines régions étant regroupées (aujourd'hui, il y en a 12, totalisant 130 membres bénévoles). Elles recommandent les projets de restauration à soutenir, les travaux à subventionner (dans la liste des travaux admissibles) ainsi que les sommes à leur attribuer. Chaque tradition ou communauté religieuse établit les priorités pour son propre ensemble de bâtiments. La connaissance du parc immobilier et des besoins étant souvent en région d'une part, et l'engagement des communautés locales essentiel au suivi des étapes des projets d'autre part, les conditions liées aux représentativités régionales et confessionnelles sont judicieusement réunies pour générer de bons projets de restauration.

DES COMITÉS NATIONAUX POUR L'EXPERTISE

Pour la gestion du volet 2 du programme, soit la restauration d'œuvres d'art, de biens mobiliers et d'orgues ayant une valeur patrimoniale et conservés dans les lieux de culte ou autres édifices à vocation religieuse, un comité spécifique est constitué. Chargé de sélectionner les dossiers se qualifiant pour une aide financière, il est composé de représentants de la Fondation ainsi que du Ministère et surtout, d'experts réputés provenant des universités et des musées. La gestion du volet 2 commande en effet des expertises pointues, puisque le bien peut être un meuble, un ornement liturgique, une peinture ou une sculpture.

La création d'un comité des orgues, unique en son genre, permet aussi de réunir des experts des différentes écoles de musique présentes au Québec. Cette collaboration est précieuse pour la sauvegarde des orgues québécois, « [...] une œuvre d'art en soi, presque un édifice dans un édifice » (Rapport 3, nov. 1998, page 21).

UN PREMIER BILAN

Un premier bilan du programme est produit en 2001. Il permet de constater qu'en une courte période, soit six ans, un nombre exceptionnel de projets ont pu être réalisés, entre autres grâce à la mise en place d'une structure efficiente. Parmi les défis méthodologiques, la répartition de l'enveloppe budgétaire posait un défi particulier.

Dès 1995, un système de pointage est conçu pour permettre l'attribution d'un budget à chacune des tables de concertation régionales. Les fonds sont ensuite subdivisés entre les diverses traditions (catholique, anglicane, presbytérienne, Église Unie et autres) et les communautés religieuses.

Le système de pointage pour la répartition régionale repose sur la valeur de l'ensemble des édifices du territoire, et est calculé selon certains critères dont l'ancienneté, la valeur patrimoniale déjà officiellement reconnue ou encore les dimensions du lieu (nombre de places assises). Le concept de la répartition des enveloppes budgétaires au prorata des immeubles et des confessions est donc équitable. À l'usage, toutefois, on se rend compte que le système est perfectible.

En effet, on constate que la connaissance du patrimoine religieux comporte des lacunes et que sa reconnaissance, qui commande une évaluation patrimoniale et une hiérarchisation nationale, est loin d'être acquise.

Au fil du temps, de nouvelles préoccupations émergent, par exemple l'appréciation et l'admissibilité du patrimoine moderne. Pour donner suite aux demandes répétées de plusieurs tables de concertation régionales et de divers acteurs du patrimoine, le Conseil convient de préparer un dossier d'admissibilité des églises modernes au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux. À cette fin, un comité consultatif composé d'experts reconnus dans le domaine de l'architecture moderne, de représentants du ministère de la Culture et des Communications et de membres du Conseil est constitué.

Des inquiétudes se manifestent aussi, entre autres dans les petites communautés qui craignent une perte d'autonomie, et enfin, un manque de ressources se fait sentir partout : manque de bénévoles, de spécialistes, d'artisans qualifiés (ferblantiers, maçons, ébénistes, etc.), d'ouvriers et de professionnels (architectes

et ingénieurs) spécialisés. Si tous reconnaissent l'équité du programme et la valeur de l'organisation, il faut indéniablement mieux connaître le patrimoine religieux et surtout mieux réseauter les communautés et les divers intervenants.

C'est à ce double défi que s'emploiera la Fondation; Jocelyn Groulx devient directeur de l'organisme en septembre 2000 et son arrivée correspond au rajustement de l'offensive lancée en 1995 et à la production de ce premier bilan, très positif, en 2001.

À l'égard de ce bilan, reprenons les faits suivants :

Sur le plan patrimonial, l'action menée dans le cadre du programme de Soutien a permis de conserver des dizaines d'édifices religieux présentant un intérêt architectural, historique ou artistique qui, autrement, auraient été fermés et, très probablement, détruits (ex. : église Saint-Léon-de-Grand de Maskinongé, église Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End à Montréal, Christ Church de Saint-André Est, etc.).

Depuis six ans, 760 biens religieux et édifices patrimoniaux du Québec ont reçu une aide financière du programme de Soutien permettant d'effectuer, dans la majorité des cas, des travaux de gros œuvre (structure, fondations, maçonnerie, toiture) ou pour satisfaire aux normes qui en garantissent la stabilité et la sécurité.

(Bilan de l'intervention 1995-2001, page 8).

DE FONDATION À CONSEIL

En 2007, la Fondation considère que le temps est venu pour une réflexion stratégique d'importance. Elle mène à la modification de la raison sociale de l'organisme, d'une fondation à un conseil, ainsi qu'à un élargissement du mandat d'origine et à de nouvelles orientations stratégiques.

Le tout fait suite au mémoire déposé par la Fondation lors de la vaste consultation panquébécoise sur l'avenir du patrimoine religieux au Québec, tenue de septembre 2005 à janvier 2006 par la Commission de la culture. La Fondation recommandait déjà qu'une place plus grande soit faite à la société civile et proposait de nouvelles missions, notamment en matière de services-conseils et d'accompagnement. Le principe de partenariat, présent dès les origines, se trouve ainsi mieux défini et la nouvelle appellation de « conseil » traduit une réalité qui s'affirme plus ouvertement.





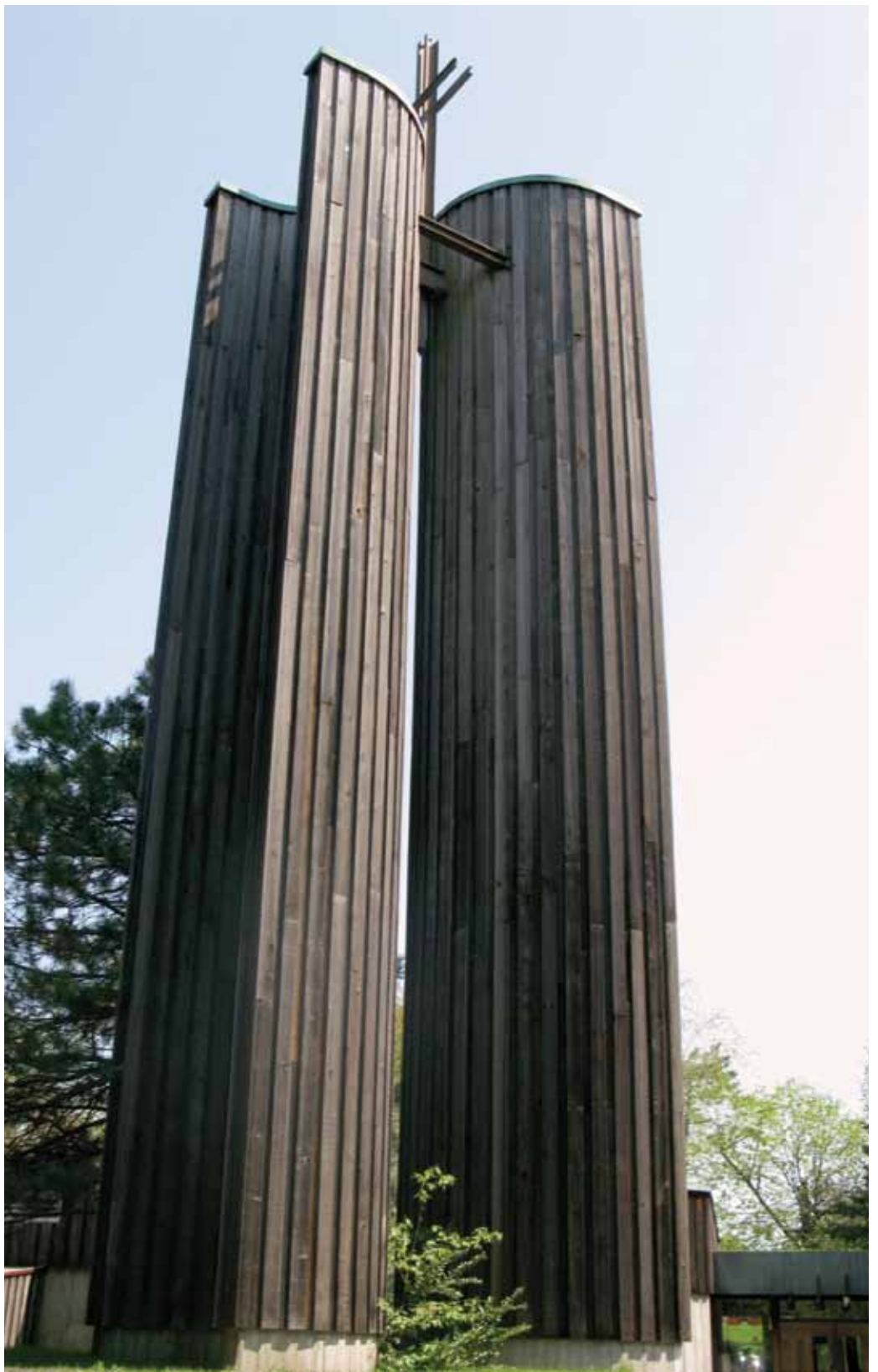
Je participe au travail du comité des orgues depuis 2009, sous la direction du regretté Christopher Jackson. Au cours de ces années, l'orientation du comité a quelque peu changé. En premier lieu, nous avons affiché plus clairement notre volonté de conserver chaque instrument protégé sous sa forme historique, sans rien changer et même en enlevant les « améliorations » subséquentes. De cette façon nous espérons aider à faire perdurer les meilleurs exemples de chaque époque de la facture d'orgue au Québec. Et en deuxième lieu, nous avons lancé une approche plus proactive pour protéger quelques instruments à haute valeur avant que leurs propriétaires lancent eux-mêmes le processus de restauration.

La facture d'orgue professionnelle au Québec a débuté au 19^e siècle avec l'arrivée de Boston de Samuel Warren, pour continuer sous l'impulsion de Mitchell, de Déry et de Joseph Casavant. À cette époque, on ne comptait que quelques dizaines, au plus une centaine, d'orgues au Québec. Ensuite, avec la fondation de la firme Casavant Frères en 1879 qui coïncidait avec un essor démographique et industriel sans précédent, ce sont quelques milliers d'orgues qui sont sortis des ateliers. Dans presque tous les lieux de culte, l'orgue a gardé son emplacement traditionnel à la tribune arrière, faisant contrepois à l'autel à l'avant. Outre sa contribution architecturale et décorative, c'est sa voix musicale, le plus souvent inchangée, qui témoigne de l'époque qui l'a vu naître, et c'est cette double présence matérielle et immatérielle que nous nous efforçons de conserver aujourd'hui.

BENJAMIN WATERHOUSE

Organiste

Membre du comité des orgues



2: CONNAÎTRE

LA CONNAISSANCE : UNE NÉCESSITÉ

Dès le début des activités liées à la mise en œuvre du programme de restauration, un constat est fait : la connaissance du patrimoine religieux est fragmentée et inégale. Certains lieux de culte, par exemple ceux qui sont protégés par un statut national de monument historique, sont documentés de façon exhaustive, alors que d'autres, plus modestes, n'ont qu'un dossier minimal. En 2001, le Conseil demande à l'ensemble des tables de concertation régionales de lui fournir une évaluation des besoins de restauration et de conservation préventive du patrimoine religieux pour les trois prochaines années. Ils sont évalués à plus de 150 millions de dollars; en effet, il existe encore d'importants travaux de réparations d'urgence et de rattrapage dans la sauvegarde des bâtiments voués au culte. L'exercice traduit la volonté de se doter d'une planification stratégique nationale triennale, et il fait aussi ressortir, une fois de plus, le manque d'outils pour une gestion et une projection efficaces : inventaire, évaluation et hiérarchisation des bâtiments sont réclamés par tous.

UN VASTE INVENTAIRE IMMOBILIER

En 2003, commence donc l'inventaire des lieux de culte du Québec, grâce à une subvention du Fonds Jeunesse Québec et du ministère de la Culture et des Communications ainsi que la collaboration de ce dernier. La phase 1 permet d'inventorier 2751 édifices culturels appartenant à toutes les traditions religieuses. Cet inventaire inclut les églises paroissiales, les lieux de culte des traditions autres que catholique, les chapelles conventuelles, les oratoires, les sanctuaires et les lieux de pèlerinage, tous construits avant 1975. L'opération est réalisée par 40 agents de recherche issus des domaines universitaires de l'architecture, de l'histoire, de l'histoire de l'art ou d'autres domaines connexes, et ayant bénéficié d'une formation.



De par son envergure, son usage à long terme, de même que par la vision de ses partenaires, l'Inventaire des lieux de culte du Québec représentait une occasion en or d'offrir à une nouvelle génération de professionnels en patrimoine une expérience pratique des plus pertinentes. Étudiant de niveau Maîtrise en Conservation de l'environnement bâti embauché successivement comme agent de terrain, puis comme agent de recherche pour deux phases distinctes du projet en région montréalaise, mon expérience m'a permis de tester des outils méthodologiques et d'acquérir de très vastes connaissances en histoire et en histoire de l'architecture, en plus de parfaire ma pensée critique au contact d'une expérience terrain. Avec le recul des années, je réalise qu'en plus de m'avoir fourni une expérience significative à ce stade de ma carrière en matière de travail de recherche et de travail d'équipe, la compétence que j'ai développée à cette époque et qui m'a servi le plus par la suite est sans doute au niveau des consultations : consultation auprès des communautés gardiennes de leur patrimoine, mais aussi consultation auprès des comités d'experts qui se penchaient sur l'évaluation des édifices. Je conserve d'excellents souvenirs de ces années et des nombreuses équipes et intervenants que nous côtoyions sur une base régulière avec l'enthousiasme propre à ce projet et au rôle que nous jouions. Cette expérience formatrice m'aura permis de faire mes premiers pas dans le monde des politiques gouvernementales et de la coordination de projets, en plus de consolider mon engouement pour le patrimoine bâti.

NICOLAS MIQUELON

Conseiller des programmes

Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine

Parcs Canada

Agent pour la région administrative de Montréal

L'ÉVALUATION ET LA HIÉRARCHISATION

En 2004, la phase 2 de l'inventaire est réalisée. Elle consiste à l'évaluation patrimoniale et à la hiérarchisation régionale des 1558 édifices inventoriés à la phase 1, lesquels ont été érigés avant 1945. Pour ce faire, le Conseil et le Ministère prennent appui sur le bénévolat organisé par les tables de concertation régionales. L'intention est d'atteindre un large consensus en faisant appel



Véritable pierre angulaire de mon parcours professionnel, l'inventaire des lieux de culte a constitué une expérience de vie d'une grande richesse, dont l'enseignement tant théorique que pratique façonne encore aujourd'hui mes actions dans le milieu patrimonial. À titre d'agent terrain pour la région de la Montérégie, j'ai bénéficié d'un apprentissage multidisciplinaire transmis par des formateurs tout aussi inspirants et engagés dans la cause du patrimoine religieux. Au-delà des aspects essentiels liés à la gestion et à la méthodologie de travail, à la standardisation des prises de vue sur le terrain ainsi qu'à la retouche numérique des photographies, ce premier contact avec les enjeux grandissants quant à la préservation du patrimoine religieux québécois a rapidement mené à une prise de conscience approfondie concernant l'avenir précaire de nos églises, chapelles et sanctuaires qui, déjà à l'époque, laissait entrevoir la mutation exponentielle de ces espaces emblématiques.

Avec près de 200 lieux de culte de diverses traditions religieuses à inventorier dans les localités méridionales du Québec, j'ai eu le privilège de découvrir la grande diversité du patrimoine religieux québécois, en plus d'y développer un intérêt sans cesse renouvelé pour la production des divers architectes, menuisiers-sculpteurs, peintres-décorateurs et maître-verriers dont le travail est encore perceptible à ce jour. À l'heure où les préoccupations et la sensibilité quant à la sauvegarde du patrimoine religieux n'ont jamais été autant d'actualité, la pérennité de ces lieux d'appartenance pour les générations futures m'interpelle toujours, teintant par le fait même ma volonté de contribuer à la mise en lumière de ce patrimoine d'exception.

CHANTAL LEFEBVRE

Consultante en patrimoine et historienne de l'architecture, Patri-Arch
Agent pour la région administrative de la Montérégie

à une centaine d'intervenants. Ainsi, chacune des évaluations patrimoniales produites par les agents est présentée devant un comité régional composé de représentants des tables de concertation régionales, de représentants gouvernementaux et municipaux, et d'experts en patrimoine, afin de bonifier les argumentaires patrimoniaux, puis de discuter ensemble des cotes finales.

En ce qui concerne l'évaluation de la valeur patrimoniale des lieux de culte construits entre 1945 et 1975 sur le territoire québécois (835 bâtiments), elle est amorcée en 2006 et terminée en 2014.

L'opération, de grande ampleur, s'est donc échelonnée sur une dizaine d'années. Elle était parsemée d'écueils puisque les consensus ne sont jamais faciles à atteindre. Points de repère majeurs pour les communautés, et ce, en dépit du déclin de la pratique religieuse, les lieux de culte sont encore de puissants symboles identitaires. Le leadership et la crédibilité du Conseil ont permis de mener à bien un exercice essentiel pour la suite des choses, exercice exigeant des talents certains en diplomatie et en concertation.



Les agents de l'inventaire des lieux de culte du Québec.

INVENTAIRES ET NUMÉRISATION DE PATRIMOINE MOBILIER OU IMMATÉRIEL

Ce n'est pas la moindre des réussites du Conseil, qui participe aussi à d'autres projets d'inventaires et de numérisation, le patrimoine matériel et immatériel des traditions étant multiforme. Mentionnons le patrimoine religieux mobilier, entre autres avec le Musée des religions, Mission Patrimoine religieux puis la Société des musées québécois, ou encore le patrimoine immatériel avec la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l'Université Laval.

Avec la Ville de Montréal et le Ministère, le Conseil pilote une étude sur le patrimoine immobilier des communautés religieuses de la région de Montréal. Elle permet d'identifier leurs immeubles significatifs, en documentant et analysant 29 congrégations religieuses et 50 ensembles conventuels.

DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE ET DES NOUVEAUX OUTILS

La connaissance constitue une première étape; il faut par la suite la faire reconnaître en la partageant. Au fil des ans, le Conseil orchestre, anime ou participe à une immense discussion collective sur le patrimoine religieux. Depuis un premier bulletin d'information, en 1996, en passant par la mise en ligne d'un site Internet en avril 1999, les publications, dossiers, guides, fiches techniques et rapports se multiplient, sous le coup de l'impulsion donnée par le programme et le dynamisme du Conseil. Les exemples qui suivent, illustrent le foisonnement et l'évolution des activités.

Mentionnons tout d'abord la réalisation d'un guide, lequel devient rapidement un ouvrage de référence et un outil essentiel pour les communautés, gestionnaires et propriétaires : *Les biens d'église : conservation et entretien du patrimoine religieux*, publié conjointement par le Conseil et le Centre de conservation du Québec en 2001. Les différentes fiches qu'il contient traitent de la manipulation, de l'entretien, de l'exposition et du rangement convenable des œuvres et des objets qui constituent le patrimoine mobilier religieux. Sculptures, monuments de pierre, meubles, peintures murales, pièces d'orfèvrerie, habits sacerdotaux, archives, vitraux ou orgues, chaque type de bien fait l'objet de conseils et de recommandations pour en assurer la pérennité.

À partir de 2004, de véritables objectifs de communication sont formulés, pour aller au-delà d'initiatives ponctuelles, aussi nécessaires soient-elles. Ainsi, depuis cette année-là, le site www.lieuxdeculte.qc.ca diffuse l'information issue de l'inventaire et une banque de photographies concernant les 2751 édifices culturels inventoriés. Toujours en 2004, en collaboration avec Héritage Montréal et le Groupe Secor, une *Étude comparative de la problématique du patrimoine religieux dans douze métropoles* propose un aperçu de la problématique de la conservation du patrimoine religieux dans une douzaine d'agglomérations métropolitaines en Amérique du Nord, en Europe et en Australie. Ces cas documentent des pratiques exemplaires dont pourrait bénéficier Montréal.

En 2005, *Offrir des visites commentées dans un lieu de culte*, un cahier d'accompagnement à l'usage des responsables et des guides citoyens est publié. Initiative d'Héritage Montréal, il est réalisé en partenariat avec le Conseil et a bénéficié du soutien financier de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

DES COLLOQUES POUR PARTAGER LES EXPÉRIENCES

Le Conseil organise en collaboration avec des partenaires institutionnels (Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal, Conseil du patrimoine de Montréal et Université Concordia) un colloque international sur l'avenir des églises. Cette rencontre, qui se tient en 2005, a pour objectif d'identifier des solutions concrètes et des moyens de mise en œuvre de ces solutions, à la lumière de trois grandes thématiques : les régimes de propriété, les valeurs d'usage et la planification urbaine.

En 2006, en collaboration avec la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal, le Conseil pilote cette fois le colloque *Le patrimoine religieux du Québec : Éducation et transmission du sens*. À partir de sept thématiques phares, le colloque aborde les questions suivantes : les difficultés de transmission, les dimensions multiculturelles, la mise en valeur et l'appropriation, la signification du patrimoine religieux québécois dans la culture contemporaine et, enfin, l'éducation.

En 2009, toujours avec des collaborateurs institutionnels (Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal, Université Concordia et Institut du patrimoine de l'Université du Québec à Montréal), se tient un nouveau colloque international : *Des couvents en héritage*. L'événement vise à trouver et à analyser des solutions patrimoniales innovantes pour assurer l'avenir des monastères, des abbayes et, plus généralement, des couvents, tant au Québec, au Canada qu'à travers l'Occident.

La collaboration avec les experts et autres penseurs est acquise à l'occasion de ces colloques nationaux et internationaux. Cependant, Il faut aussi accroître la visibilité du patrimoine religieux auprès du grand public.

DE LA DIFFUSION GRAND PUBLIC

Dans le but d'atteindre cet objectif, deux projets méritent d'être cités en exemple. Le premier est rendu possible grâce à l'Entente sur le développement culturel de Montréal, soit la réalisation de cinq baladodiffusions sur le patrimoine religieux montréalais. Diffusées entre 2008 et 2013, deux balades portent sur des églises, deux sur des ensembles conventuels et une sur une chapelle.

En 2011, le Conseil s'associe pour la première fois aux *Journées de la culture* et propose des visites guidées dans des lieux dotés de grandes orgues exceptionnelles. Des concerts y sont donnés à cette occasion; une belle façon de conjuguer culture patrimoniale à culture musicale. Encore une fois, le Conseil poursuit la mission de connaissance et de diffusion qu'il s'est donnée, en association avec les divers partenaires intéressés à contribuer à la reconnaissance du patrimoine religieux.

Si les activités citoyennes et l'ouverture des lieux de culte aux publics constituent des défis de taille, le soutien aux régions et le réseautage sont la clé de voûte de l'ensemble de l'œuvre. Et le Conseil joue un rôle de catalyseur essentiel, comme on le verra dans le chapitre sur le réseautage.



3: RESTAURER

IDENTIFICATION ET PARTAGE DES GRANDS PRINCIPES

Depuis le début de ses activités, l'organisation a fait siens les principes de conservation et de restauration reconnus à l'échelle internationale par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Ces principes guident donc les responsables de la gestion des édifices ainsi que leurs différents professionnels dans la protection et la sauvegarde du patrimoine religieux. Rappelons-en quelques-uns :

- La conservation vise à préserver tous les éléments du bâtiment (volume, matériaux, structure, décor, mobilier, œuvres d'art, etc.), et de son site (aménagement paysager, bâtiments annexes, clôture, monuments, etc.), et ce, dans le meilleur état possible.
- Les interventions nécessaires à la conservation exigent le recours à des professionnels, des artisans et des experts compétents et reconnus pour leurs connaissances et la qualité de leurs réalisations antérieures dans le domaine de la conservation du patrimoine.
- La conservation devrait prévoir la consultation des personnes et des groupes pour qui le lieu évoque des liens et des significations spéciales.



À travers le monde, les lieux sacrés et les lieux de culte dans leur diversité d'expressions architecturales, artistiques ou paysagères, voire de relations avec la nature, occupent une grande place dans le patrimoine culturel comme en témoigne la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Souvent, l'actualité rapporte des pertes de ce patrimoine et leurs causes diverses – incendies, accidents industriels, désastres naturels, ou encore attaques ciblées et destructions délibérées comme en Syrie et en Iraq. Trop rarement entend-on parler des traditions ou des façons nouvelles qu'emploient les propriétaires, les communautés ou les gouvernements pour assurer à ce patrimoine une place dans la vie collective, l'entretenir, le restaurer et le faire connaître.

Plus discret que le travail des centaines d'ouvriers, artisans et conservateurs sur les nombreux chantiers de restauration qu'il a permis de mener à travers le Québec au cours de ses 20 ans d'existence, celui de la Fondation, aujourd'hui Conseil, du patrimoine religieux mérite d'être salué et mis en lumière, ici comme à l'échelle canadienne et internationale.

Alimenté par des expériences montréalaises autant que par les réflexions de l'ICOMOS dont il se réclamait des principes à sa naissance, le Conseil se distingue par son caractère interconfessionnel et par sa reconnaissance de l'engagement communautaire au service de la conservation du patrimoine. Face aux importants défis que réserve, ici comme ailleurs, l'avenir à ces édifices, œuvres et lieux du patrimoine religieux, il constitue un exceptionnel réservoir de connaissances et un moyen unique pour rassembler les acteurs et éclairer les actions futures.

Merci et longue vie au Conseil et à ses bâtisseurs!

DINU BUMBARU C.M.

Directeur des politiques, Héritage Montréal

Ancien secrétaire général et président du comité canadien de l'ICOMOS

Sur le terrain, en 1995, il y a de nombreux cas urgents, notamment les travaux touchant le « gros œuvre » (toiture, maçonnerie, etc.) et l'amélioration des systèmes de protection contre les incendies. Ils sont naturellement mis en priorité et la vigilance quant à la qualité des travaux est aussitôt assurée tant par les autorités régionales que les autorités ministérielles lorsqu'il s'agit d'un immeuble doté d'un statut juridique.

Cependant, compte tenu du fait que chacune des régions a ses contingences et un contexte propre, en milieu rural aussi bien qu'en centre urbain, faire partager l'esprit et la lettre du programme ainsi que les principes partout au Québec constitue un défi, surtout durant les premières années du programme. Les tables s'interrogent : comment hiérarchiser les travaux, établir des priorités vraiment « prioritaires », convenir de différentes phases d'intervention ? Le Conseil pose alors les balises essentielles et insiste sur l'intérêt et l'importance d'établir des programmes d'entretien préventif efficaces et permanents. Le travail de conviction et le partage des grands principes se font donc à un large niveau. Et le programme permet de conserver des dizaines d'édifices religieux présentant un intérêt et des biens qui, autrement, auraient été fermés et, très probablement, détruits.

LE CONTENU DU PROGRAMME

Ce programme d'aide financière à la restauration du patrimoine culturel à caractère religieux se formule simplement. Avec ses deux volets, il vise à soutenir financièrement tous les travaux jugés essentiels à la conservation des qualités patrimoniales de l'immeuble ou des biens mobiliers, de l'œuvre d'art ou de l'orgue, soit :

1. Les travaux qui concernent les fondations, les structures, les toitures, les parements de murs extérieurs, les ouvertures, les systèmes de détection et d'extinction des incendies, les éléments en saillie, les composantes électriques et les travaux intérieurs découlant d'une dégradation de l'enveloppe extérieure du bâtiment.
2. La réalisation d'études préparatoires avant la confirmation d'une aide financière et les honoraires professionnels de spécialistes (architectes, ingénieurs, historiens, archéologues et autres) affectés au projet.

Pour le volet 1 (biens immobiliers), la table de concertation régionale analyse les demandes déposées, établit les priorités et recommande les projets au Conseil du patrimoine religieux du Québec. Pour le volet 2, le comité des biens mobiliers

et des œuvres d'art ou le comité des orgues analyse les demandes déposées, établit les priorités et recommande les projets au Conseil du patrimoine religieux du Québec.

La sélection des projets est établie en fonction des critères de priorité suivants :

1. Intervenir sur les biens immobiliers qui sont protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C) selon l'inventaire des lieux de culte du Québec.
2. Soutenir les projets de restauration dont les travaux concernent soit le gros œuvre (fondations, structure, toiture, maçonnerie, etc.), soit l'installation ou la mise aux normes des systèmes de sécurité.
3. S'assurer de la participation financière du promoteur.

Le programme est donc clair et sans équivoque.

DES RETOMBÉES IMPORTANTES

En vingt ans, au total, ce sont 2720 projets qui ont bénéficié d'une aide financière grâce à la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux québécois, dans l'un ou l'autre des deux volets. Les activités soutenues dans le cadre du programme ont contribué, au fil des ans, à des retombées significatives sur les plans économique, professionnel, culturel et régional.

De 1995 au 31 mars 2015, le gouvernement du Québec a investi 291 millions de dollars dans le financement de projets de restauration. Avec la participation financière des partenaires, quelque 425 millions de dollars ont été investis au total. Les retombées économiques (directes et indirectes) des montants gérés par le Conseil sont substantielles notamment parce que les sommes versées ont un effet de levier significatif, puisqu'elles ne représentent que 70 % du montant total des travaux, le reste des sommes étant généralement financé par le secteur privé, notamment dans les communautés locales.

Par ailleurs, les travaux de restauration étant plus intensifs en main-d'œuvre que les travaux de construction, les sommes investies par la mesure ont des retombées économiques supérieures (toutes proportions gardées) sur le plan de la création d'emplois que les secteurs de la construction résidentielle, non résidentielle ou encore les travaux de génie civil.

Au total, depuis l'introduction de la mesure en 1995, l'aide accordée a contribué à créer :

- *plus de 4500 emplois directs et indirects (en équivalents à temps plein) au Québec;*
- *une valeur ajoutée de plus de 340 millions de dollars dans l'économie québécoise;*
- *des recettes gouvernementales (pour le Québec) de plus de 24 millions de dollars (ces trois dernières statistiques ont été extrapolées à partir des données de Secor de 2012).*

Outre les retombées économiques, le soutien accordé par le Conseil aux nombreux projets de restauration partout dans la province a généré d'importants effets structurants tant sur le plan des communautés locales que sur le plan professionnel et sur le plan culturel. Plus spécifiquement :

- *Les travaux de restauration engendrent une importante mobilisation du milieu qui se manifeste notamment par l'implication des communautés locales dans la gestion des projets et la recherche de financement;*
- *La réalisation des travaux contribue significativement au maintien de savoir-faire et d'expertise professionnelle spécialisée dans les secteurs professionnels et techniques ainsi que le soutien aux artisans et artistes œuvrant dans le domaine du patrimoine;*
- *La restauration des bâtiments religieux génère également d'importantes retombées culturelles par la préservation d'un corpus exceptionnel d'édifices religieux à travers le Québec et contribue à leur mise en valeur auprès des citoyens et des touristes, insufflant ainsi un réel dynamisme local.*

(Étude d'impact économique de l'aide à la restauration du patrimoine religieux, 10 septembre 2012, SECOR Conseil, page 3)

Le nombre de projets soutenus, l'envergure des investissements et le type de travaux essentiels réalisés depuis vingt ans sont impressionnants comme l'illustre le rapport Secor. On peut sans crainte affirmer que l'essentiel du mobilier et du parc immobilier religieux d'intérêt patrimonial incontournable ou exceptionnel est en bien meilleure condition physique qu'avant ce grand chantier.

Les quatre histoires de cas qui suivent permettent d'illustrer ces réalisations, au-delà des statistiques.

HISTOIRES DE CAS

Ces cas illustrent bien ce que les chantiers de restauration peuvent générer en réhabilitant un riche patrimoine et en faisant en sorte qu'il redevienne un actif pour la communauté. Ils illustrent aussi la diversité des solutions économiques mises de l'avant. Tout d'abord le développement de diverses formules de propriété qui, dans le cas de l'église Saint James United, a permis de maintenir une source de revenus locatifs importante pour combler un budget d'exploitation tout aussi important. Ensuite, la mise en œuvre de campagne de financement ingénieuse au sein d'une population pourtant éprouvée économiquement à Shawinigan démontre l'attachement à un lieu symbolique puissant et la mobilisation collective qui peut en résulter. La création d'une fondation spécifique aux travaux de restauration de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal dont les événements-bénéfice liés à l'histoire ou à la culture sont autant d'activités rassembleuses pour la communauté perrotdamoise. Enfin, une œuvre d'art majeure qui retrouve ses couleurs et son intégrité après un séjour de plus d'un quart de siècle enroulée et entreposée dans un sous-sol grâce à une collaboration avec une institution muséale à l'occasion d'une mise en exposition.

Église Saint James United (Montréal)

L'église Saint James est localisée au centre-ville de Montréal, sur la rue Sainte-Catherine à la frange ouest du Quartier des spectacles. Construite de 1887 à 1889 par la congrégation méthodiste de Montréal, elle a été conçue par l'architecte montréalais Alexander Francis Dunlop et sera le plus grand temple de cette confession au Canada. Ses qualités architecturales inscrites dans la tendance éclectique de la fin du 19^e siècle en font un temple d'intérêt incontournable et aujourd'hui un attrait touristique. En 1926, après avoir fusionné à d'autres églises pour former l'Église Unie Saint James, la congrégation construit, afin d'en tirer un revenu, un immeuble commercial devant la façade principale, en bordure de la rue Sainte-Catherine. En 2005, à la conclusion d'une entente commerciale qui inclut une emphytéose, une partie substantielle de l'immeuble qui camouflait la façade principale de l'église est démolie, permettant du coup l'aménagement d'une nouvelle place publique imaginée par Claude Cormier sur la rue Sainte-Catherine.



Façade de l'église Saint James United (Montréal).

Cette importante opération de mise en valeur de la façade a été rendue possible grâce à une combinaison de subventions soit : près de 3 millions de dollars du ministère des Affaires municipales de l'époque, 800 000 \$ de la part du Conseil, 250 000 \$ de l'Entente de développement culturel du Montréal et 200 000 \$ en services de l'arrondissement Ville-Marie de Montréal.

Hormis cette importante mise en valeur de la façade, un montant substantiel de plus de 7 millions de dollars provenant des volets 1 et 2 du programme géré par Conseil a participé au maintien de l'intégrité de l'église. De ce fait, les nombreuses activités caritatives et culturelles déjà en place ont pu se maintenir et se développer. Vaste chantier qu'est Saint James dont les travaux ne sont pas terminés...

Église Saint-Pierre (Shawinigan)

Principale église de Shawinigan, Saint-Pierre est devenu un attrait touristique d'importance en Mauricie et une source de fierté pour la communauté locale. Les citoyens se sont mobilisés pour restaurer ce bien, épaulés par l'aide financière à la restauration du patrimoine religieux du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Ce patrimoine restauré stimule maintenant de nombreuses initiatives de mise en valeur.

Après la réalisation de travaux à la toiture, à la maçonnerie et aux fenêtres, la Fabrique entend miser sur la richesse des œuvres d'art sacré qui s'y trouvent et réalise d'importants travaux de restauration des vitraux de Guido Nincheri et d'éléments du décor peint. L'orgue Casavant a aussi bénéficié d'une restauration complète. Les coûts totaux de ces projets totalisent près de 550 000 \$ pour une part de subventions de 360 000 \$.

Les campagnes de financement, essentielles pour compléter le budget de ces chantiers, prennent des formes originales par la création d'événements et activités d'envergure : un festival de musique sacrée est mis sur pied, regroupant pas moins d'une dizaine de spectacles mariant l'opéra, le chant choral, les récitals et autres concerts d'orgue et de musique militaire.

Grâce à ces travaux de restauration, l'intérêt pour faire connaître ces richesses devient très grand. Outre les visites guidées organisées depuis quelques années dans l'église, la Fabrique a adopté un programme de diffusion à partir d'un circuit audioguidé intitulé « Histoire et lumière, une énergie céleste ». Ce circuit propose une découverte inusitée de l'œuvre magistrale du maître-verrier Guido Nincheri (1885-1973), artiste d'origine italienne.

(Étude d'impact économique de l'aide à la restauration du patrimoine religieux, 10 septembre 2012, SECOR Conseil, page 24).

Vitraill de Guido Nincheri, église Saint-Pierre (Shawinigan).



Église Sainte-Jeanne-de-Chantal (Notre-Dame-de-l'Île-Perrot)

L'église Sainte-Jeanne-de-Chantal profite d'une prise en charge exemplaire par le milieu. Alors que le bâtiment bénéficie de ses premières subventions dès 1996 pour sa restauration, on voit se développer un soutien local grandissant dans la communauté.

Ce lieu représente un patrimoine très riche pour l'histoire de la région de l'ouest de Montréal, relatant le développement important qui s'amorce à cet endroit dès le second tiers du 18^e siècle. Le site de l'église est un symbole de l'île Perrot, témoignant de son passé de carrefour maritime et de lieu de peuplement. C'est pourquoi l'église a été classée monument historique, un statut qui reconnaît par ailleurs la qualité du décor intérieur, conservé intact et entièrement sculpté par les artistes Joseph Turcaut (1812-1819) et Louis Le Prohon (1828-1832). Si bien qu'en 2005, on crée la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal N.D.Î.P., une organisation laïque qui a pour mission d'assurer le maintien et la préservation du patrimoine religieux de l'église, d'en faire la promotion en tant que lieu historique d'intérêt patrimonial et d'en favoriser le rayonnement au plan culturel. Cette Fondation permet non seulement de poursuivre, mais surtout d'intensifier le programme de restauration. Après les trois premières phases, la Fondation complète le financement de six autres chantiers pour totaliser tout près de 400 000 \$ de subventions accordées par le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Véritable foyer de diffusion culturelle, l'église se prête à une variété d'activités : animation historique, spectacles son et lumière, théâtre d'été, concerts et cérémonies diverses. Il est d'ailleurs important de remarquer que les nombreux programmes de restauration ont exigé autant de campagnes de financement qui, pour la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal, sont des occasions de créer des événements-bénéfice très populaires, comme le très couru souper hommage aux familles pionnières de l'île Perrot, qui se tient depuis cinq ans. L'effet levier des subventions à la restauration prend des formes originales et génère des traditions de fêtes populaires, comme autant d'événements rassembleurs pour la communauté et son patrimoine.

(Étude d'impact économique de l'aide à la restauration du patrimoine religieux, 10 septembre 2012, SECOR Conseil, page 25).



Le triomphe de la Vierge de William Berczy

Un grand tableau intitulé *Le triomphe de la Vierge* est réalisé par William Berczy en 1810. Il est destiné à la voûte de la croisée pour le nouveau décor de la première église Notre-Dame. Par sa position et son ampleur, il s'agit alors d'une œuvre murale d'exception pour le Québec. À la démolition de la première église en 1830, le tableau est vendu à la Fabrique de la paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue de Longueuil pour finalement être récupéré et installé au plafond de la petite sacristie, dite des sœurs, à l'occasion du centenaire de l'église Notre-Dame actuelle.

Le triomphe de la Vierge est lourdement endommagé à l'occasion de l'incendie de la chapelle de Notre-Dame du Sacré-Cœur en 1978. Le tableau, qui s'est détaché de son support au moment du dégel, nécessite un traitement d'urgence. Il est plutôt entreposé au sous-sol de la cathédrale de Montréal jusqu'à sa restauration en 2005-2006. C'est au Centre de conservation du Québec que l'on doit sa renaissance. Le tableau avait été presque entièrement surpeint et très endommagé par l'eau. La couche picturale s'écaillait à plusieurs endroits et le support textile avait de nombreux plis et déchirures.

Une importante intervention de plus de 120 000 \$ s'échelonne sur près de deux ans. Les experts restaurateurs font face à de nombreux défis techniques et logistiques. Par exemple, la grande dimension et le format circulaire du tableau commandent la conception d'une table-chevalet spéciale qui facilite les opérations et l'accès à toutes les parties de l'œuvre. Il en est de même pour son nouveau système d'accrochage qui doit faciliter les déplacements éventuels.

L'œuvre restaurée est présentée à l'occasion de l'exposition : « L'héritage artistique des Sulpiciens de Montréal » au Musée des beaux-arts de Montréal en 2007 et se trouve actuellement à l'arrière du sanctuaire de la basilique Notre-Dame, du côté de la rue Saint-Sulpice.





La notion de patrimoine suggère que des héritiers s'approprient le legs laissé par leurs ancêtres. Ceux-là se reconnaissent dans les valeurs dont ces biens recèlent et ils souhaitent, à leur tour, les communiquer à la prochaine génération. Les fabriques et les communautés religieuses sont les dépositaires d'œuvres d'art commandées au cours des siècles et qui constituent une part significative du patrimoine québécois. Certaines se sont altérées en raison du passage du temps, d'accidents, d'un environnement inadéquat, d'un entretien maladroit ou par un usage répété et elles nécessitent des soins de restauration.

La prise de conscience de l'importance de ces objets manifeste l'intérêt que leur accordent ces propriétaires et maintient leur caractère patrimonial. La restauration donne une nouvelle vie à ces œuvres en leur rendant une partie de leur qualité d'origine.

Pour avoir le privilège de siéger au comité de sélection du volet 2 du Conseil du patrimoine religieux du Québec, je sais le soin apporté par les propriétaires à documenter et à reconnaître l'intérêt de ces pièces et leur reconnaissance pour les bénéfices tirés de ce programme de restauration. Parmi les réalisations les plus spectaculaires obtenues, je retiens le nettoyage des grands ensembles de peintures murales qui ornent toute une chapelle ou une église. C'est ainsi que des décors peints dus, entre autres, à François-Édouard Meloche (Champlain), Charles Huot (Lac-Bouchette), Ozias Leduc (Shawinigan, Saint-Hilaire, Sherbrooke) et Guido Nincheri (Montréal) ont pu retrouver leur éclat d'origine. Ce ne sont que quelques exemples parmi les centaines d'œuvres qui renaissent ainsi et peuvent continuer à pleinement remplir leur fonction patrimoniale.

LAURIER LACROIX, professeur émérite, Université du Québec à Montréal
Membre du comité des biens mobiliers et des œuvres d'art





4: RÉSEAUTER

On l'a vu, l'action décentralisée et la concertation sont au cœur de la genèse du Conseil du patrimoine religieux. Le principe de partenariat est considéré comme la pierre angulaire pour la sauvegarde du patrimoine religieux : l'engagement doit être collectif puisque c'est la condition incontournable du succès. Les années ne font que confirmer la justesse de ce parti pris, manifeste depuis 1995, mais encore mieux ciblé à partir de 2007.

Le soutien et la promotion de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine religieux ouvrent sur un partenariat plus étroit avec les administrations municipales afin de susciter des projets à l'échelle locale. On précise maintenant :

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est fondé sur un partenariat original et probablement unique au monde, permettant un engagement important des communautés locales et assurant des retombées économiques partout au Québec. Il regroupe les différentes traditions religieuses, l'État québécois, les autorités locales et de nombreux experts dans le cadre d'une démarche concertée. (Site Internet du CPRQ, consulté le 8 juin 2015)

DES INTERVENTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Au cours des dernières années, on assiste donc à une multiplication des événements, rencontres et autres occasions où le Conseil joue un rôle d'animateur et de catalyseur quant à la prise en charge du patrimoine religieux par les citoyens. Par exemple, sous le thème « L'Avenir... du patrimoine religieux en milieu rural », une première conférence régionale du patrimoine religieux québécois rassemble près de 200 personnes à L'Avenir en 2010. L'assistance est composée de représentants religieux, de paroissiens, de décideurs, d'agents de développement culturel et rural autant des municipalités régionales de comté (MRC) que des centres locaux de développement (CLD), et de passionnés du patrimoine religieux.

L'année suivante, l'initiative est reprise, cette fois sous le thème « En Gaspésie–Îles–de–la–Madeleine : le patrimoine religieux en héritage! ». Depuis, une vingtaine de municipalités régionales de comté ont pris le relais. Elles visent la concertation et le dialogue pour le partage des préoccupations et l'accompagnement des communautés locales.

Parmi les initiatives qui, ces dernières années, ont permis au Conseil de s'engager encore plus étroitement auprès des communautés locales, on doit mentionner des participations aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités, ou au colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville. De plus, il a donné des formations aux agents des réseaux Solidarité rurale du Québec et Rues principales et a publié un troisième numéro de la série « L'état du patrimoine religieux » portant sur l'engagement municipal.

À L'ÉCHELLE NATIONALE : LES FORUMS

Réseauter, c'est aussi offrir des occasions d'échanges entre spécialistes et intervenants d'un même secteur. La première journée des archives religieuses est ainsi organisée par le comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec, le 19 avril 2012, au Centre d'archives de Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Réunissant plus d'une centaine de participants, la journée est organisée sous le thème « Archives et communautés religieuses : état des lieux et pistes de solution pour l'avenir ». Elle a pour objectif d'aborder les pistes de solution et les choix privilégiés par certaines communautés religieuses, de même que de faciliter l'établissement d'un réseau d'échanges entre les intervenants ayant des problématiques similaires. Le comité des archives a, depuis, organisé deux autres journées thématiques.

Dans une volonté de s'élargir à une dimension nationale, la première édition du Forum sur le patrimoine religieux est inaugurée en 2012. Ce grand rassemblement qui prend la forme de conférences, tables rondes et discussions est l'occasion de faire le point sur la situation à l'échelle du Québec, de partager des expériences novatrices et de dégager des solutions durables, touchant le patrimoine à la fois immobilier, mobilier, archivistique et immatériel. Sa quatrième édition en 2015 confirme que le Forum du Conseil est dorénavant le rendez-vous annuel de tous les intervenants touchés par l'avenir du patrimoine religieux québécois.



Les écrits, les photographies, les dessins architecturaux, les films et autres enregistrements et documents technologiques gardent la trace de femmes et d'hommes qui, souvent de façon discrète, ont voué leur vie entière au service de l'Église, de leur communauté, au bien-être de la société, aussi bien dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'action communautaire et sociale, que des sciences ou des arts.

Ces archives rendent compte de faits du passé que l'on est appelé à revisiter pour des raisons souvent pratiques, comme lors de l'imminence de travaux de restauration. En revanche, ces archives renferment beaucoup plus, dont les sources de l'expression humaine qui suscitent tantôt l'admiration, l'inspiration, la réflexion, la critique et qui permettent de faire ressurgir de multiples réalités du passé.

Depuis les dix dernières années, les membres du comité sont animés par l'objectif de favoriser des solutions pérennes à la conservation et la transmission des archives religieuses du Québec. Leur passion de rassembler autour de cet objectif les responsables des archives des communautés religieuses, des paroisses et des archevêchés à travers le Québec porte fruits. Des initiatives locales et régionales voient le jour.

Si les défis demeurent grands, le devoir de transmettre et d'expliquer ce patrimoine qui témoigne du passé et du présent du Québec représente un défi collectif. C'est par la patience que l'on prendra soin du patrimoine de nos devanciers et que l'on transmettra ce sentiment de fierté aux générations futures.

MARC LACASSE, archiviste, Univers culturel de Saint-Sulpice
Président du comité des archives

DES PRIX DE RECONNAISSANCE

En 2013 a lieu la première édition des Prix d'excellence du Conseil du patrimoine religieux du Québec, lesquels visent à souligner des projets exceptionnels de restauration et de mise en valeur du patrimoine religieux québécois. Constituant une forme de label, cette reconnaissance vise à souligner les meilleurs projets témoignant de l'engagement, de l'innovation et de la passion des Québécois pour leur patrimoine religieux.

En 2014, une modification au programme d'aide financière rend admissibles, au volet 1, les lieux de culte devenus la propriété d'une municipalité ou d'un propriétaire privé. L'édition 2015 des Prix d'excellence compte désormais une catégorie *Réutilisation*, ce qui illustre bien la prise en compte des nouvelles réalités. Les autres catégories sont : *Mise en valeur* et *Restauration*.



5: CONVERTIR

LES DÉFIS DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

Comme le rapporte en 2004 l'*Étude comparative de la problématique du patrimoine religieux dans douze métropoles* :

La baisse de fréquentation de la pratique religieuse et celle des revenus des lieux de culte, conjuguées à un accroissement des besoins du bâti et à une diversification des intérêts vers d'autres types de patrimoines conduisent le patrimoine religieux à une situation de précarité croissante à laquelle les sociétés s'éveillent.

La société québécoise sera progressivement confrontée à la situation. La fermeture de l'église Notre-Dame-du-Chemin en 1996 et sa démolition en 1999 représentent le premier cas d'une telle importance depuis la mise en place du Conseil du patrimoine religieux du Québec. De surcroît, elle est située dans la capitale nationale réputée pour la bonne gestion de son patrimoine. Pour la population en général, Notre-Dame-du-Chemin illustre de façon évidente l'ampleur du défi de la conservation et de la conversion des lieux de culte, et devient un symbole. Elle déclenche tant à Québec qu'à Montréal la formalisation de partenariats pour la gestion de la désaffectation des lieux de culte. L'archevêque de Québec, le maire de Québec et la ministre de la Culture et des Communications signent le 7 avril 1999 une déclaration commune de sauvegarde des églises de la Vieille Capitale. L'objectif principal est la transparence vis-à-vis des citoyens, qui disposent dorénavant de trois années pour soumettre des projets le jour où l'avenir d'une église est menacé. À Montréal, en novembre 2001, les traditions religieuses de la région conviennent aussi avec le Ministère d'un plan d'action relatif à la conservation, à la consolidation et à la désaffectation des lieux de culte d'intérêt patrimonial. Un projet pilote, portant sur le recyclage partiel des lieux de culte avec une enveloppe budgétaire, complète cette entente.

UNE VEILLE STRATÉGIQUE SUR LES ÉGLISES EN MUTATION

Les cas d'églises fermées, abandonnées ou démolies semblent se multiplier. Devant cette situation, le Conseil entend apporter un éclairage précis et juste. Qu'en est-il vraiment du phénomène, traité généralement de façon anecdotique, alarmiste, voire catastrophique? Il entreprend une enquête sur les lieux fermés ou en voie de l'être. Elle s'inscrit dans le cadre de son nouveau plan stratégique, adopté en 2012. Le Conseil fait alors de la réutilisation des lieux de culte un de ces quatre axes d'intervention et se donne pour objectif d'être la référence en matière de réutilisation durable des lieux de culte auprès des autorités locales, régionales et nationales. Un grand défi méthodologique et documentaire se pose alors. Comment raffiner les résultats, effectuer des analyses plus poussées et surtout mieux recueillir l'information?

D'abord, il convient de mieux définir le phénomène à l'étude. Le terme « excédentaire », souvent employé, désigne généralement les lieux qui, en raison de la diminution de la pratique religieuse et de la perte conséquente de revenus pour le propriétaire, ne peuvent plus servir, en tout ou en partie, au culte. Le terme ne signifie pas pour autant que le lieu ferme systématiquement ou qu'il est condamné à la démolition à court terme. Ce terme induit donc un certain flou dans le statut du lieu de culte et les différentes autorités religieuses ont des définitions différentes de ce qu'est un lieu « excédentaire ». C'est pourquoi l'enquête s'articule désormais autour de la notion de « lieu en mutation », regroupant trois changements observables, soit la fermeture, la vente et la transformation physique. Ce dernier aspect fait l'objet d'une attention particulière; il prend en compte les démolitions mais, surtout, il documente le processus de réutilisation de plusieurs de ces bâtiments.

Plus précis, englobant et mesurable, ce terme de « lieu en mutation » amène néanmoins un défi : la fermeture, la vente et la transformation sont des changements qui peuvent s'étendre sur plusieurs années. En effet, une fois qu'une église est mise en vente, une acquisition et une transformation sont à prévoir. La conclusion d'un projet peut toutefois prendre des années. D'où l'importance de suivre l'évolution de chaque église en mutation dans le temps. Ainsi, la veille d'information s'effectue en continu, non seulement pour compiler des informations sur les nouveaux cas, qui se multiplient, mais aussi pour suivre les cas en évolution.



Salle Bourgie, Musée des beaux-arts de Montréal.

LA SITUATION ACTUELLE

L'enquête sur les églises en mutation permet déjà de dégager certaines conclusions. Tout d'abord, le rythme des mutations s'est accéléré, passant de 51 cas en 2013 à 74 cas en 2014. Ensuite, notons qu'un point de bascule est constaté en 2014 entre le nombre de lieux de culte qui sont sans fonction et ceux qui trouvent un nouvel usage, majoritaire à partir de cette date. Enfin, il importe de rappeler que les églises plus anciennes et celles présentant des qualités patrimoniales importantes sont plus nombreuses à accueillir de nouvelles fonctions. Ces constats ne sont évidemment que quelques aspects des analyses initiées par le Conseil.

En octobre 2015, parmi les quelque 500 lieux de culte qui ont muté ou qui sont en mutation, 83 sont maintenant multifonctionnels, 54 sont affectés à des usages communautaires, sportifs ou institutionnels, 33 accueillent des fonctions culturelles, 17 sont devenus des commerces, 46 sont recyclés en résidences, 72 sont fermés et en attente d'un nouvel usage et 55 sont démolis.

Que retenir de ces constats? Le Conseil a parié sur la transparence et l'accessibilité. Les résultats de l'enquête sont diffusés au plus grand nombre afin d'illustrer simplement une situation complexe et de nuancer certaines perceptions répandues. Une ligne éditoriale claire est tracée : le portrait doit être constructif et les conclusions fondées sur des données vérifiables.

LES ACTIONS

2012 est une année marquante. Parmi les actions réalisées, le Conseil du patrimoine religieux du Québec met en œuvre deux projets pilotes lesquels portent sur des démarches exploratoires d'accompagnement de communautés locales dans la réaffectation d'un lieu de culte. Dans le contexte de la fermeture des églises, plusieurs communautés sollicitent ainsi le Conseil pour obtenir un soutien sur différents plans. Il a ainsi accompagné les démarches de réflexion concernant l'église Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup et l'église Saint-Paul dans le quartier Côte-Saint-Paul, à Montréal.

La même année, le Conseil et la Ville de Montréal organisent, en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec et l'Institut du patrimoine de l'UQAM, un colloque sur la transformation des églises en bibliothèques. Plus de 150 personnes participent à l'événement, dont le thème est : « Est-ce qu'une église peut devenir une bibliothèque du 21^e siècle? ». Y sont présentés des cas réels (ou en émergence), autant dans les milieux urbains que ruraux, qui en font la démonstration.

Des actions de diffusion des résultats sont aussi entreprises à partir de 2012. Tout d'abord, les données portant sur les nouveaux usages des lieux de culte sont intégrées à l'Inventaire. Ensuite, des cahiers sont publiés; celui intitulé « L'état du patrimoine religieux » permet d'analyser les principales tendances qui se dessinent, le rôle des municipalités ainsi que les facteurs de réussite de projets de transformation.

Les 16 fiches de la série « Des églises réinventées » analysent des cas de réutilisation d'églises à travers le Québec. À partir d'une recherche effectuée auprès des artisans, bénévoles, professionnels et gestionnaires de ces projets, le Conseil a sélectionné des cas se démarquant tant par la qualité architecturale des transformations que par le respect des valeurs patrimoniales reconnues du bâtiment, ou encore par le processus de réalisation des projets et le degré d'acceptation de ceux-ci par la population locale. Les fiches présentent une variété de cas (transformation en musée, en centre communautaire, en centre funéraire, etc.) réalisés un peu partout au Québec, dans des communautés aux ressources et aux besoins très différents.

Une dernière action et non la moindre, le Conseil a fait valoir que l'usage religieux d'un bâtiment ne pouvait plus constituer un critère d'admissibilité. Avec la révision du programme de subvention de 2015, les municipalités, les organismes sans but lucratif et les propriétaires privés sont devenus admissibles à l'aide financière pour des projets de conversion.



6: MAINTENIR

UN CONSEIL ET UNE MOBILISATION À MAINTENIR

La relation qu'entretiennent les Québécois avec les traditions religieuses a subi une profonde mutation au cours des dernières décennies. Le déclin de la pratique religieuse et la baisse de densité de population pour les territoires urbanisés de longue date en faveur de nouvelles banlieues ont provoqué la fermeture d'une quarantaine de lieux de culte par année, en moyenne, ces dix dernières années. Et ce, dans un contexte de rupture et de désengagement de l'État face à plusieurs préoccupations sociales.

Heureusement, ce 20^e anniversaire permet de mettre en lumière les centaines de réalisations du Conseil du patrimoine religieux du Québec et l'importante mobilisation qu'elles ont provoquée, partout au Québec. Les actions ont depuis longtemps dépassé les communautés de fidèles; en vingt ans, c'est une prise de conscience et une mutation sociétales qui se sont produites. L'expérience et la maturité du Conseil, sa durée dans le temps tout comme l'actualisation constante de ses perspectives, nous donnent espoir, collectivement, face à l'avenir du patrimoine religieux.

Ce qui aurait pu être une belle utopie a fonctionné et l'avenir est prometteur. Miracle de la mobilisation? Encore faut-il un meneur de jeu... Qui ne pouvait être l'État. Qui ne pouvait être les traditions puisque les défis dépassent de loin les communautés de fidèles et les pratiques religieuses.

Le Conseil, apolitique, non religieux, s'est imposé au fil du temps avec crédibilité et diplomatie comme le chef de file garantissant la continuité, tout en favorisant une indispensable adaptation et, surtout, la transmission d'un patrimoine en redéfinition. Le respect des communautés locales tout comme l'alliance avec les nombreux experts n'ont pas été sacrifiés. Un excellent leadership

d'idées, donc, de conviction et d'actions au sein d'une société ouverte, plurielle, prête à investir de nouvelles valeurs dans un patrimoine doté d'une forte charge symbolique.

On a souvent comparé les églises à des châteaux, voulant signifier par là qu'il s'agissait de notre patrimoine national le plus emblématique et qu'en conséquence, il méritait les investissements consentis par la société québécoise pour sa conservation et sa mise en valeur. Selon les mots mêmes du Conseil (Bilan de l'intervention 1995-2001, Annexe 10) le patrimoine religieux est « [...] le plus universel, le plus diversifié, le plus riche, le plus visible, le plus répandu sur le territoire ». Il ne comprend pas que les lieux de culte, mais aussi plusieurs types d'édifices ou de biens religieux d'importance patrimoniale : presbytères, ouvrages collectifs des cimetières, chapelles de procession, couvents, monastères, orgues, vitraux, tableaux, sculptures, etc. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, les défis étaient gigantesques. Et récolter si peu de critiques, en vingt ans, est exceptionnel.

Il reste encore, bien entendu, de nombreux défis. Mentionnons la capacité financière des communautés locales à contribuer aux travaux. Mentionnons la survie des savoir-faire spécialisés et des techniques anciennes, si essentiels au maintien de certaines caractéristiques patrimoniales. Mentionnons que ces églises si bien restaurées, certaines encore ouvertes au culte, sont souvent fermées pour des visites par les fidèles, citoyens et touristes.

Et bien entendu, des réflexions fondamentales restent à poursuivre collectivement. Prenons l'exemple des besoins toujours croissants d'espaces de la part des administrations publiques. N'y aurait-il pas lieu d'exprimer une volonté claire pour privilégier une conversion de nos lieux religieux excédentaires à une nouvelle construction et ainsi mieux arrimer les besoins et l'offre immobilière ?

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec continuera donc à agir comme chef de chantier. Les vingt premières années ont bien démontré les bénéfices, sur tous les plans, à agir en concertation et plus encore : le réseautage est seul garant du succès de l'entreprise. À patrimoine exceptionnel, mobilisation hors du commun et créativité dans les solutions. L'avenir sera intéressant.

DEPUIS 1995, TANT DE GENS ENGAGÉS...

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ghislain **Arseneault** Marie-Julie **Asselin** Pierre **Bacon** Richard **Bégin** François **Boissonneault** Richard **Carrier** Germain **Casavant** Charles **Catchpaugh** Gilles **Chagnon** Denis **Charpentier** Christine **Cheyrou** Jean **Corbeil** Lucille **Côté** Philippe **De Maupeou** Clément **Demers** Louis-Philippe **Desrosiers** Mario **Dufour** Christian **Émond** Jean-Marie **Fallu** René **Ferland** Murielle **Gagnon** Rémy **Gagnon** Louis-Marie **Gallant** Carole **Garceau** Josée **Grandmont** Yves **Grondin** Paul-Émile **Guilbert** Nil **Guillemette** Gilles **Hamel** David **Hanna** Peter **Hannen** Bob **Hutcheson** Christopher **Jackson** Robert **Koffend** Marc **Lacasse** Jean **Lalonde** André **Lamoureux** Mélanie **Lanouette** Monique **Lanthier** Catherine **Lapointe** Michel **Lavoie** Diane **LeBlanc** Maurice **Nerny** Normand **Paquette** Michèle **Paradis** Paul-Émile **Paré** Richard **Perron** Michael **Pitts** Michel **Plante** Walter **Raymond** Denis **Robitaille** Ghislain **Raza** Guy **Richard** Eugène **Roy** Marie **Roy** Jean-François **Royal** Flore **Savignac** James **Sweeny** Caroline **Tanguay** Jean **Tremblay** Claude **Turmel** Éric **Vaillancourt** Marc-Henri **Vidal**

TABLES RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue : Mathieu **Beaudry** Christian **Bédard** Clément **Bernier** Hilaire **Boissé** Armand **Brassard** Denis **Carrier** Robert **Charron** Chantale **Chartier** Huguette **Dallaire** André **Fradette** Joëlle **Gaudet** René **Gauthier** Gervais **Grégoire** Bernard **Hébert** Richard **Hénault** Lionel **Lajeunesse** Ghislaine **Lalonde** Jean-Guy **Laplante** Pierre **Lapointe** Donald **Perron** Rollande **Plamondon** Claude **Richard** Yannick **Rocheleau** Serge **Roy**

Bas-Saint-Laurent : Monique **Bourget** Amélie **Brière** Sylvain **Caron** Nadia **Fillion** Gisèle **Guilbault** Frédéric **Lagacé** Michel **Lavoie** Alain **Lévesque** Paul-Louis **Martin** John **Michaud** Mélanie **Milot** Euchariste **Morin** Yvan **Morin** Stephan **Pineault** Michel **Plante** James **Sweeny** Yvan **Thériault** Joël **Tremblay**

Côte-Nord : Normand **Boudreau** Luc **Bourassa** Donat **Breton** Raymond **Duval** Christian **Émond** Stephen **Kohner** Antonio **Laflamme** Pierre **Michaud** Roger **Moranville** Arthur **Parent** Julie **Samuel** Guy **Tremblay** Françoise **Trudel**

Estrie : Sylvie **Allaire** Keith **Baxter** Jean-Pierre **Bertrand** Derek **Booth** Robert **Boulanger** Jean **Bourassa** Gordon **Brown** Richard **Carrier** Christian **Davidson-Richards** Karine **Dubé** Adèle **Ernstrom** Richard **Evans** Roger **Fortier** Normand **Gauthier** Luc **Lamoureux** Guy **Laperrière** Frank **Mascolo** Normand **Paquette** Paul-Émile **Paré** Huguette **Pinard-Lachance** Danielle **Potvin** Michael **Riddell** Juliana **Rodriguez** Maurice **Ruel** Martyn **Sadler** James **Sweeny** Édith **Thibodeau** Heather **Thompson** Éric **Vaillancourt**

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : Pascal **Alain** Curtis **Anez** Rosaire **Arseneau** Ghislain **Arseneault** Conrad **Babin** Rémi **Bouchard** Douglas **Caldwell** Claude **Cayouette** Georges-Henri **Coulombe** Médor **Doiron** Denis **Drainville** Jean-Marie **Fallu** Pascale **Gagnon** Charles **Grégoire** Gisèle **Huard** Hélène **Laterrière** Gilles **Lavoie** Marie-Georges **Marin** Brigitte **Michaud** Denis **Nadeau** Maryse **Nicole** Gérald **Ouellet** Gabrielle **Paquette** Jacques **Pichat** Stuart **Pike** Lomer **Richard** Jacqueline **Ritchie** Gérard **Sainte-Croix** William **Sullivan** James **Sweeny** Rémi **Thibault** Michel **Tremblay**

Laval/Lanaudière/Laurentides : Marie-Julie **Asselin** Gisèle **Beauvais** Louise **Bérard** Gisèle **Bernard** Aurélien **Bouchard** Janick **Bouchard-Tremblay** Christiane **Brault** André **Brien** Yves **Carrière** Christiane **Daoust** Jean-Marc **Diotte** Josée **Fafard** René **Ferland** Carole **Garceau** Jean-Guy **Gratton** Christina **Guest** Paul-Émile **Guilbert** Nil **Guillemette** Bernard **Guindon** Henri **Hamel** Isabelle **Huppé** Mary **Irwin-Gibson** Tom **Kurdyla** Benoît **Lamarre** Ronald **Lambert** David **Lambie** Catherine **Lapointe** Guy **Lefebvre** Jean **Levert** Michel **Lord** Emmet **Moore** Jacques **Parenteau** Alant **T. Perry** Simon **Picard** Robert **Ranger** Linda **Renaud** Marie **Roy** John **Stopa** Sara **Surjadinata** Caroline **Tanguay** Mariette **Thibodeau** Lucie **Turgeon** Claude **Turmel** Marc-Henri **Vidal** Alain **Wallin**

Mauricie/Centre-du-Québec : Marjolaine **Arbour** Pierre **Bacon** Renaud **Baril** Sandra **Baron** Georges **Blais** Fernand **Caron** Gilles **Chagnon** Paul **Constancis** Marcel **Daneau** Félix **De Forest** Yannick **Gendron** Yves **Grondin** Paul **Guay** Violaine **Héon** Céline **Lahaye** Jean **Lamothe** Claude **Larose** Pierrette **Leclerc** Pierre **Leroux** Diane **Maltais** Normand **Paquette** Michèle **Paradis** Mélanie **Pinard** Ghislain **Raza** Guy **Richard** Diane **Robert** Jean-François **Royal** France **Saint-Amant** René **Shoener** James **Sweeny**

Montérégie : Gilles **Bergeron** Sylvie **Blais** Marie-Soleil **Brosseau** Denis **Charpentier** Jean **Corbeil** George **Crawford** Paul **De Leeuw** Diane **Dupré** Ronald **Fisk** Steve **Gilson** Suzanne **Gloutnez** Gaston **Lafontaine** Andrew **Latour** Gilles **Lavigne** Diane **LeBlanc** John **Lee** Alexandra **Lemieux** Hélène **Léveillée** Lise **Lussier** Robert **Mayrand** Richard **Nester** Brigit **Neuchild** Normand **Paquette** Charles **Poulton** Yvan **Quenneville** Normand **Rodrigue** Suzanne **Saint-Amour** John **Standish** Marion **Standish** Robert **Tassé** Annie **Tétreault** Robert **Turnbull** Neil **Wallace**

Montréal : Robert Allard Jacques Bénard Suzanne Bolduc Isabelle Bouchard Claude Brissette Susan Bronson Benoît Cardin Germain Casavant Caroline Clermont Lucille Côté Olivier Côté Jean-Pierre Couturier Philippe De Maupeou Clément Demers Louis-Philippe Desrosiers Danielle Dubois Gilles Dufort Anne-Marie Dufour Isabelle Dumas Jeanne Dusseault Clarence Epstein Madeleine Forget Bernard Fortin Jean-François Gravel Chantal Grisé Paul-Émile Guilbert Jean-Eudes Guy David Hanna Peter Hannen Peter Harper Bob Hutcheson Paul Kennington Robert Koffend André Lamoureux Élie Levy Anthony Mancini Jean-Jacques Martin Nathalie Martin Maurice Nerny Jacques Parenteau Michael Pitts Pierre Rivard Pierre Saint-Cyr Flore Savignac Gérald Savoie Norman Shaw Suzanne Stanley Caroline Tanguay Annie Thériault Claude Turmel Marc-Henri Vidal Alain Wallin David Wigglesworth

Outaouais : Richard Bégin Carmen Bernard Daniel Dezaïnde Yolande Duguay Loretta Giannetti Gianni Gioseffini Laurette Glasgow Catalina Gonzalez Nil Guillemette Kent Guindon René Laprise Claude Laurier Éric Morin Réal Ouellette Michel Prévost Lisa Ranger Sophie Raymond Lise Rochette Marie Roy René Villeneuve

Québec/Chaudière-Appalaches : Marie-Berthe Bailly Hugh Bignell Marc-André Bluteau François Boissonneault Bruno Boisvert Jean-Louis Boucher Raymond Boucher Johanne Brousseau Fernand Caron Robert Caron Rodney A. Clark Pierre-André Corriveau Marie-Claude Demers Renée Desormeaux Gilles Dupuis Louis-Richard Fortier Marie-Andrée Fortier Mauricio Fuentes-Riquelme Rémy Gagnon Yves Gagnon Karine Garcia Marie-Sol Gaudreault Vanessa Lachance Claude Lepage Grant D. McConnell James Merrett François Paquette Louis Perreault Roger Picard Martin Pineault Walter Raymond Claude Rey Stéphanie Roberge François Rousseau Odile Roy James Sweeny Yvan Thériault Jean Tremblay Éliane Trottier

Saguenay-Lac-Saint-Jean : David H. Bell Esther Chouinard Jean-Marie Claveau Jacques Coutu Jean-Eudes Fortin Louis Gagné Gaston Gagnon Alexandre Garon Marcel Gauthier Gilles Hamel Raymond-Marie Laprise Fernand Laroche Raymond Lebel Denis Lebel Michel Otis Richard Perron Adrienne Roussel Eugène Roy Lucie Royer David Stephens Pierre Temblay Pierre Thibault Gaston Vallée

COMITÉS

Comité des biens mobiliers et des œuvres d'art : Mario Béland Andréanne Beloin Colette Boucher Claude Coriveau Jacques Des Rochers Geneviève Dion Vincent Giguère Nathalie Hamel Laurier Lacroix Ginette Laroche Michèle Paradis Guy-André Roy Jean-François Royal Louise Saint-Pierre Claude Turmel Jean Trudel

Comité des orgues : Gaston Arel Antoine Bouchard Pierre Bouchard Jacques Boucher Germain Casavant Jean-Louis Coignet Danielle Dubé John Grew Paul Grimard Christopher Jackson Robert Koffend Lucienne L'Heureux-Arel Jonathan Oldengarm Lucien Poirier Jean-Guy Proulx Massimo Rossi Guy-André Roy Claude Turmel Martin Yelle Leslie Young Benjamin Waterhouse

Comité des archives : Éric Bouchard Hélène Cadieux Stéphane Comeau Carol Couture Daniel Ducharme Hélène Élément André Forget Marie-Andrée Fortier Claude Fournier Robert Garon Gilles Héon Ollivier Hubert Marc Lacasse Mélanie Lanouette Normand Laplante Sophie Lemercier Nadine Li Denise Maltais Stéphan Martel Suzanne Morin Michel Parent Huguette Pinard-Lachance Janice Rosen James Sweeny Claude Turmel Céline Widmer

Comité de coordination : Pierre Aubry Monique Barriault Daniel Bastille Jean Bissonnette Mario Brodeur Julie Casista Denis Delangie Philippe De Maupeou Clément Demers Pascale Demers Louis-Philippe Desrosiers Jocelyn Groulx Helen Haslam Robert Koffend Yves Laliberté Hélène Laterrière Claudia Latulippe Daniel Lauzon Michel Lavoie Fernand Levesque Dominique Malack Réjean Martel Hélène McGee John Michaud Paul-Émile Paré Martin Pineault Michael Pitts Guy-André Roy Jean-François Royal Richard Saint-Pierre James Sweeny Sébastien Tessier Natalie Tomasi Jean Tremblay Claude Turmel Marc-Henri Vidal

ÉQUIPE

Vincent Baron Denis Boucher Mélanie Cardinal Stéphanie Chaumont Valérie Couet-Lannes Lucie Dion Christiane Dumas Caroline Dubuc Maryse Fillion Jocelyn Groulx Helen Haslam Samuel Mathieu André-Yanne Parent Hélène Petit Johanne Picard Mathieu Pomerleau Marie-Claude Ravary Gilles Sarrazin Natalie Tomasi

PUBLICATIONS ET ÉVÉNEMENTS

Ouvrages, études, articles, actes de colloques, colloques, conférences, forums et baladodiffusions auxquels le Conseil du patrimoine religieux du Québec a participé.

Ouvrages

Centre de conservation du Québec et Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Les biens d'église : conservation et entretien du patrimoine mobilier*, 2001.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, série de cahiers *L'état du patrimoine religieux*, 2012 -2013

- *Que deviennent nos églises en mutation ?*, n° 1, avril 2012
- *Réutilisation des églises patrimoniales. Comment planifier le changement d'usage dans un contexte patrimonial ?*, n° 2, octobre 2012
- *Les municipalités et l'avenir des églises : des implications nécessaires*, n° 3, mai 2013.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, série de cahiers *Des églises réinventées*, 2012-2013

- Bibliothèque Rina-Lasnier (Joliette)
- Le Centre funéraire Yves Houle (Drummondville)
- Centre communautaire (La Motte)
- Le Jardin des glaciers (Baie-Comeau)
- La Maison Mathieu-Froment-Savoie (Gatineau)
- MUSO – Le Musée de société des Deux-Rives (Salaberry-de-Valleyfield)
- Notre-Dame-de-Jacques-Cartier (Québec)
- La salle de concert Bourgie (Montréal)
- Le centre communautaire de Saint-Anicet (Saint-Anicet)
- Vertige Escalade (Sherbrooke)
- Le Centre sportif et culturel du collège Mont-Royal (Montréal)
- La Résidence Saint-Eugène (Montréal)
- Le Saint-Jude Espace Tonus (Montréal)
- Le Théâtre Paradoxe (Montréal)
- Le Chic Resto Pop (Montréal)
- Wesley United (Montréal).

Héritage Montréal, en partenariat avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Offrir des visites commentées dans un lieu de culte. Cahier d'accompagnement à l'usage des responsables et des guides citoyens*, 2005.

Études

François Desrosiers, *Les retombées économiques du programme de sauvegarde du patrimoine religieux du Québec, 1996-1999*, avril 1999.

Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Pour la préservation du patrimoine religieux moderne*, mars 2001.

Fondation du patrimoine religieux du Québec et ministère de la Culture et des Communications, *Bilan de l'intervention 1995-2001 – Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux*, 2001.

Hélène Bourque, en collaboration avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec, Mission Patrimoine Religieux, le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, *Rapport de synthèse. Synthèse historique et évaluation patrimoniale des ensembles conventuels de Montréal*, décembre 2002.

Héritage Montréal, en partenariat avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec et le groupe SECOR, *Étude comparative de la problématique du patrimoine religieux dans douze métropoles*, juillet 2004.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, *Rapport d'activité. Inventaire des lieux de culte du Québec*, février 2005. SECOR Conseil et Conseil du patrimoine religieux du Québec, *Étude d'impact économique de l'aide à la restauration du patrimoine religieux*, septembre 2012.

Articles

Revue *Continuité*, *Le patrimoine religieux a-t-il un avenir?*, n° 79 (hiver 1998-1999).

Revue *Continuité*, *Nos églises. Un patrimoine à convertir*, n° 131 (hiver 2011).

Colloques, conférences et forums

Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal, Fondation du patrimoine religieux du Québec, Conseil du patrimoine de Montréal et Université Concordia, colloque tenu à Montréal en 2005, suivi des actes : *Quel avenir pour quelles églises?*, Presses de l'Université du Québec, 2006.

Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal, Conseil du patrimoine religieux du Québec, Université Concordia, colloque international tenu en 2009 à Montréal (Université Concordia) et à Québec (École des Ursulines de Québec), suivi des actes : *Des couvents en héritage*, 2009.

Chaire religion, culture et société de l'Université de Montréal et Fondation du patrimoine religieux du Québec, colloque tenu à Montréal en 2006, suivi des actes : *Le patrimoine religieux du Québec. Éducation et transmission du sens*, Les Presses de l'Université Laval, 2009.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, conférence régionale *L'Avenir... du patrimoine religieux en milieu rural*, Église Saint-Pierre-de-Durham, L'Avenir, octobre 2010.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, conférence régionale *Orgues et grandes orgues de la métropole*, Église Unie Saint James, Montréal, octobre 2011.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, conférence régionale *En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : le patrimoine religieux en héritage!*, Église Saint-Joseph, Carleton-sur-Mer, mai 2011.

Conseil du patrimoine religieux du Québec et Ville de Montréal, en collaboration avec l'Institut du patrimoine de l'UQAM et Bibliothèque et Archives nationales du Québec, colloque sur la transformation d'églises en bibliothèques : *Est-ce qu'une église peut devenir une bibliothèque du 21^e siècle?*, Montréal, mai 2012.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, Forum sur le patrimoine religieux 1^{ère} édition *Vers une action concertée* tenu à Montréal en 2012.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, Forum sur le patrimoine religieux 2^e édition *Conservation et innovation* tenu à Montréal en 2013.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, Forum sur le patrimoine religieux 3^e édition *Provoquer des collaborations* tenu à Montréal en 2014.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, Forum sur le patrimoine religieux 4^e édition *Expériences et engagements en action* tenu à Québec en 2015.

Baladodiffusions

Conseil du patrimoine religieux du Québec, Baladodiffusions, 2008-2013

- Église Saint-Pierre-Apôtre (Montréal), 2008
- Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (Montréal), 2009
- Ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Montréal), 2010
- Ensemble conventuel des Sœurs de Sainte-Anne (Lachine), 2010.
- Église Saint-Léon de Westmount (Westmount), 2013.

DONNÉES SUR LES ILLUSTRATIONS

- Page 10** : Calice, date de production: avant 1961, métal, or et jaspe. Inscription: Souvenir de mon sacerdoce de / Papa / Jean / André / Gérard / Michel / Maman / Gisèle / Denise / Monique / Huguette / Marcel Grégoire Ptre. / 27 mai 1961. Collection Église de l'Immaculée-Conception (Montréal), n° d'inventaire: 06003-0085.2-3. Photo (détail) : Conseil du patrimoine religieux du Québec, 2006.
- Page 17** : François Baillairgé, *Saint Grégoire le Grand*, entre 1820 et 1824, pin polychrome, 201 x 92 x 55,5 cm. Collection Église Saint-Joseph-de-Deschambault. Photo : MNBAQ, Patrick Altman.
- Page 22** : Orgue Beckerath en restauration, oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal (Montréal), Lucien Parent, Gilbert Moreau, Viau et Venne, Gérard Notebaert, Jean-Claude Leclerc et Dom Bellot, architectes, 1924-1967. Photo (détail) : © Juget-Sinclair Facteurs d'orgues, 2012.
- Page 24** : Église Saint Augustine of Canterbury (Saint-Bruno-de-Montarville), Victor Prus, architecte, 1966-1967. Photo : Conseil du patrimoine religieux du Québec, 2009.
- Page 28** : Les agents de l'inventaire des lieux de culte du Québec. Photo : Conseil du patrimoine religieux du Québec, 2003.
- Page 32** : Consolidation de la toiture et réfection de la couverture de l'église Saint-Paul (Shigawake), 1864-1867. Photo (détail) : Jean Luc Heyvang, architecte, 2013.
- Page 39** : Façade de l'église Saint James United (Montréal), Alexander F. Dunlop, architecte, 1887-1889 ; mise en valeur par Groupe Cardinal Hardy architectes et Welerman Guy McMahon, architectes, 2005. Photo : Mario Brodeur, 2014.
- Page 41** : Vitrail *Saint Pierre gardien du Paradis* de Guido Nincheri, vers 1960, don de monsieur et madame Georges Bergeron, église Saint-Pierre (Shawinigan), Ludger Lemieux, architecte, 1929-1930. Photo: Conseil du patrimoine religieux du Québec, 2003.
- Page 43** : Vue d'ensemble de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal (Notre-Dame-de-l'Île-Perrot), Basile Proulx, entrepreneur, 1812. Photo : Conseil du patrimoine religieux du Québec, 2003.
- Page 45** : *Le Triomphe de la Vierge* de William Berczy d'après Charles le Brun, 1810, huile sur toile marouflée, environ 4 mètres de diamètre, restaurée au Centre de conservation du Québec en 2006-2007. Collection Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal. Photo : Stéphan Poulin, 2007.
- Page 47** : Décor peint d'Ozias Leduc, vue d'ensemble de l'église Notre-Dame-de-la-Présentation (Shawinigan), Jules Caron, architecte, 1924-1925. Photo (détail) : Jacques Monette.
- Page 48** : 3^e édition du Forum sur le patrimoine religieux *Provoquer des collaborations*. Photo (détail) : Conseil du patrimoine religieux du Québec, 2014.
- Page 54** : Monastère des Augustines (Québec), aile du Jardin, deuxième étage, ABCP architectes, 2013-2105. Photo (détail) : Le Monastère des Augustines, 2015.
- Page 57** : Salle Bourgie, pavillon Claire et Marc Bourgie, Musée des beaux-arts de Montréal, église Erskine and American (Montréal), Alexander Cowper Hutchison, architecte, 1893-1895; conversion par Provencher + Roy Associés, 2011. Photo : Marc Cramer, 2011.
- Page 60** : Entrée de la cathédrale Christ Church (Montréal), Frank Wills, architecte, Thomas S. Scott, architecte, 1857-1859. Photo : Johanne Picard, 2015.

Cette publication présente un regard rétrospectif inédit sur les 20 ans d'existence du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Conçue à l'image de cette organisation rassembleuse, la publication réunit de nombreux témoignages et collaborations portant sur l'évolution d'une expérience sans précédent : celle d'un organisme qui agit comme chef de chantier d'un enjeu patrimonial exceptionnel.

Que ce soit à travers les initiatives pour connaître, préserver ou mettre en valeur le patrimoine religieux, l'histoire du Conseil du patrimoine religieux du Québec est celle d'une mobilisation hors du commun, d'une concertation à grande échelle et d'un leadership constant. Elle témoigne en outre de l'attachement de la société québécoise à son patrimoine national le plus emblématique.

